

**Procès-verbal
de l'assemblée annuelle des membres de
Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale**

Assemblée annuelle des membres de Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale tenue virtuellement à dix-huit heures (18 h) le 23 mars 2022, sous la présidence de madame Kristalna Vincent-Douville et à laquelle étaient présents les membres du conseil d'administration, soit :

Kristalna Vincent-Douville	Présidente
Serge Robert	1 ^{er} Vice-Président
Raymond Breton	2 ^e Vice-Président
Heïdi Paquette	Administratrice
Annie Lévesque	Administratrice
Fernand Timmons	Administrateur
Daniel Poirier	Administrateur
Roger Bernier	Administrateur

Étaient aussi présents :

Guylaine Romanesky	Directrice générale et secrétaire
Stéphanie Chabot	Directrice finances et administration
Joëlle Jutras	Conseillère communication marketing, responsable officielle
Éric Mathieu	Préventionniste
Lucie Gaillard	Adjointe administrative
Christina Rebollo	Adjointe de direction

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

Madame Kristalna Vincent-Douville, présidente du conseil d'administration, ouvre l'assemblée annuelle à dix-huit (18 h) et explique que l'assemblée annuelle se tient en mode virtuel par webdiffusion en direct. Toute l'équipe technique est réunie au siège social de Sherbrooke et un agent sanitaire s'assure du respect des règles sanitaires en vigueur.

Madame Vincent-Douville confirme qu'en vertu du règlement de régie interne de la société, elle a le mandat de présider la présente assemblée, que madame Guylaine Romanesky, directrice générale, a celui d'agir en tant que secrétaire et qu'elles sont accompagnées de Mme Stéphanie Chabot, directrice Finance et Administration.

Compte tenu du rapport fourni par le secrétaire, madame Vincent-Douville confirme que le quorum est atteint et déclare officiellement ouverte l'assemblée annuelle de la Société.

Puis Mme Vincent-Douville souhaite la bienvenue aux membres-assurés, aux partenaires et invités ainsi qu'aux membres du conseil d'administration présents, soit madame Martine Brouard, monsieur Roger Bernier, monsieur Raymond Breton, madame Annie Lévesque, madame Heïdi Paquette, monsieur Daniel Poirier, monsieur Serge Robert et monsieur Fernand Timmons.

Enfin, Mme Vincent-Douville énumère les règles applicables concernant l'assemblée en webdiffusion ainsi que la procédure à suivre pour soumettre une proposition et voter.

2) RÉOLUTION N°1 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour soumis aux membres dont une copie est déposée dans la section *Téléchargements* au bas de l'écran :

1. Ouverture de l'assemblée annuelle, vérification des présences et quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de la secrétaire portant sur l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue le 20 mai 2021
5. Rapport du conseil d'administration
6. Rapport de la direction
7. Présentation du rapport annuel et des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021
8. Diminution du nombre d'administrateurs
8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1 modifiant le Règlement N°1 (2019) – Règlement intérieur spécifique
9. Période de questions
10. Élection des administrateurs
11. Levée de l'assemblée annuelle

La présidente appelle une proposition pour adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Sur proposition de madame France Valence appuyée par monsieur Gaétan Desjarlais, il est majoritairement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

3) RÉOLUTION N°2 : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE PORTANT SUR L'AVIS DE CONVOCATION

À la demande de la présidente de l'assemblée, madame Guylaine Romanesky fait rapport sur l'avis de convocation paru sur notre site internet, et ce, selon les dispositions de la *Loi sur les assurances*.

La secrétaire confirme à l'assemblée qu'un avis de convocation indiquant le lieu, la date et l'heure de la présente assemblée a été publié sur notre site Internet le 23 février 2022, soit au moins quinze jours et au plus quarante-cinq jours avant la date de l'assemblée. Une mention indiquait les sièges en élection, la procédure à suivre pour poser sa candidature et la procédure à suivre pour les membres qui désiraient se faire représenter à l'assemblée, ainsi qu'une résolution spéciale et un amendement au règlement no1 - règlement intérieur spécifique.

L'avis de convocation a aussi été diffusé sur nos médias sociaux, Facebook, LinkedIn et Instagram, le 23 février 2022, avec un rappel fait les 7 et 14 mars 2022 et dans les journaux hebdomadaires de notre territoire, dans les radios locales à partir du 28 février et a aussi été diffusé par une infolettre transmise à 10 360 membres-assurés le 3 mars 2022.

Compte tenu du rapport fourni par la secrétaire, la présidente appelle une proposition pour renoncer à la lecture de l'avis de convocation.

Sur proposition de madame Johanne Bernier appuyée par madame Lyne Préseau, il est majoritairement résolu de renoncer à la lecture de l'avis de convocation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4) RÉOLUTION N°3 : LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE TENUE LE 20 MAI 2021

Madame Vincent-Douville poursuit avec la lecture et l'adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 20 mai 2021.

Compte tenu qu'une copie du procès-verbal a été déposée sur notre site web ainsi que dans la section Téléchargement et que les membres ont été invités à en prendre connaissance avant le début de l'assemblée, la présidente appelle une proposition pour renoncer à sa lecture.

Sur proposition de monsieur André Poulin et appuyée par madame Véronique Latour, il est résolu de renoncer à la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue le 20 mai 2021.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Mme Vincent-Douville demande aux membres-assurés s'ils ont des questions ou des commentaires concernant le procès-verbal de l'assemblée annuelle 20 mai 2021. Aucune question n'est soulevée.

RÉSOLUTION N°4 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE TENUE LE 20 MAI 2021

Puisqu'aucune question n'a été soulevée, la présidente appelle une proposition pour adopter le procès-verbal tel que présenté.

Sur proposition de monsieur Ivan Custeau et appuyée par madame Isabelle Vachon, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 20 mai 2021 tel que présenté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

5) RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Vincent-Douville présente les faits saillants de l'année 2021.

Promutuel Assurance Centre-Sud fut fière d'être LÀ en 2021, près de vous et dans notre belle région, pour vous faire bénéficier de son expertise en assurance, répondre à vos besoins et veiller sur votre tranquillité d'esprit. Marquée par l'entraide et la collaboration, notre histoire est le reflet de la proximité et du service distinctif que nous offrons depuis tant d'années à nos membres-assurés.

Aujourd'hui encore, elle guide nos actions en vue d'assurer la pérennité de l'organisation et la poursuite de notre mission sociale au sein des communautés. Cette présence est plus importante que jamais dans le contexte de la pandémie qui a bouleversé le quotidien de chacun.

Au fil du temps, Promutuel Assurance s'est continuellement transformée avec pour seule mission de toujours mieux servir ses membres-assurés.

À l'heure où la consolidation dans l'industrie s'accroît, lequel phénomène se conjugue à une poussée du numérique qui s'accélère et à une pandémie qui oblige à se réinventer, nous n'avons pas hésité à redéfinir nos façons de faire pour répondre efficacement à vos besoins et à vos attentes.

Nous sommes assurément engagés dans la bonne voie! De concert avec le Groupe Promutuel, nous avons continué, dans la dernière année, de faire des choix courageux pour maintenir notre compétitivité. C'est ainsi que nous poursuivons la révision de nos normes de souscription, de notre tarification et de nos processus opérationnels, ce qui nous permet de favoriser la rentabilité globale de notre organisation et d'assurer l'avenir de notre modèle mutualiste.

En assurance automobile, la pandémie a occasionné une rareté des pièces. Cela a généré des coûts et des délais de réparation plus élevés qu'à l'habitude ainsi que des difficultés à fournir des voitures de location à nos membres-assurés. Heureusement, nous avons pu confier les voitures accidentées de nos membres à des carrossiers de confiance, membres de notre Réseau Signature Promutuel Assurance, qui nous ont grandement aidés à maintenir un service hors pair.

En 2021, l'industrie de la construction a vu les prix des matériaux augmenter de façon importante en raison de la pandémie. Promutuel Assurance Centre-Sud suit de près cette situation et procède à une mise à jour du dossier de ses membres-assurés lors de chaque point de contact avec eux, et ce, en assurance habitation, des entreprises et agricole.

Nous veillons ainsi à assurer adéquatement le patrimoine collectif, à répondre aux besoins particuliers de nos membres et à éviter des situations de sous-assurance.

Fiers de nos racines, nous prenons au sérieux notre position de leader en assurance agricole au Québec. Dans la dernière année, notre équipe spécialisée en prévention a multiplié ses initiatives pour donner de judicieux conseils à nos membres-assurés : visites de prévention, présence à des événements agricoles dans la région, publication dans les journaux, par exemples. Nous sommes proactifs afin de les sensibiliser aux conséquences graves de certains sinistres.

Votre Société mutuelle termine l'année 2021 avec des résultats financiers solides, lesquels s'expliquent

notamment par les diverses stratégies et actions mises en place au cours des dernières années pour atténuer les impacts de la fréquence et de la sévérité des sinistres.

Puis Mme Vincent-Douville cède la parole à madame Romanesky qui ajoute que les valeurs coopératives de notre organisation guident nos actions au quotidien et nous poussent constamment à vouloir favoriser le bien-être collectif. En 2021, c'est un montant de 495 000 \$ qui fut versé en dons et commandites dans nos communautés. En nous choisissant pour protéger vos biens, vous contribuez à ce que des sommes importantes soient attribuées chaque année aux organismes de votre région.

En redonnant à nos communautés et aux gens de chez nous, nous sommes fiers de vous démontrer concrètement l'un des nombreux avantages de vous compter parmi nos membres-assurés! Grâce à vous, nous faisons rayonner la différence Promutuel Assurance!

L'année 2021 n'y a pas fait exception. Les dons et les commandites nous ont permis une fois de plus de jouer un rôle actif au sein de notre collectivité. Fidèles à nos valeurs mutualistes, nous avons d'ailleurs mis en place en décembre l'initiative L'À pour la santé mentale qui nous a permis de remettre un don de 300 000 \$ partagé entre : le Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond, le CEPS; JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie; La Cordée – Ressource alternative en santé mentale de Sherbrooke; L'Ensoleillée – Ressource communautaire en santé mentale du Granit et; L'Éveil – Ressource communautaire en santé mentale; le Réseau d'aide Le Tremplin de Drummondville, organisme alternatif et communautaire en santé mentale.

C'est dans un esprit de grande solidarité que Promutuel Assurance Centre-Sud est venue en appui à ces 6 organismes hautement sollicités dans le contexte actuel de pandémie. Les besoins en santé mentale sont criants et les statistiques explosent. Promutuel Assurance Centre-Sud a donc voulu faire de la santé mentale une priorité.

Par la suite, une vidéo de présentation des organismes est diffusée.

Promutuel Assurance, créée par et pour des gens d'ici il y a 170 ans, a été parmi les premières formes de coopératives à voir le jour au Québec. Votre Société mutuelle est fière d'appartenir au Groupe Promutuel et au mouvement coopératif. C'est avec bonheur et détermination que nous incarnons les valeurs mutualistes dans notre région, encore aujourd'hui!

Notre grande famille compte aussi près de 85 employés, plus dévoués les uns que les autres, sans qui nous ne pourrions remplir notre mission. Nous leur sommes reconnaissants de travailler avec cœur et talent, jour après jour, pour offrir une expérience membre inégalée.

Promutuel Assurance Centre-Sud a à cœur de valoriser le mouvement d'entraide au sein de son équipe. Ainsi, tout au long de l'année, votre société mutuelle met en place des initiatives qui permettent à ses employés de s'engager eux-aussi dans notre communauté. Par exemple, en octobre, nous avons célébré la Semaine de la coopération en organisant un concours au sein de notre équipe. Les employés gagnants ont pu encourager la mission d'un organisme de leur choix en lui remettant un don de 500 \$ au nom de Promutuel Assurance Centre-Sud. Ces organismes sont l'Association de baseball mineur de Lac-Mégantic, le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook, le Centre de pédiatrie sociale en communauté Le Tandem et la Maison René-Verrier de Drummondville.

Par la suite, une vidéo de présentation des employés est présentée.

À l'automne 2021, nous avons organisé une campagne Centraide auprès de notre équipe. Nous avons amassé un montant de 12 742,04 \$!

Aussi, en juin 2021, c'est avec grande fierté que notre équipe a reçu le prix Reconnaissance Impact – don des employés lors de l'événement virtuel de reconnaissance de Centraide Centre-du-Québec, afin de souligner notre campagne 2020 en milieu de travail qui a vu la plus importante augmentation des résultats comparativement à la campagne précédente. Nous voulons remercier à nouveau tous les employés pour ce geste concret de solidarité!

Aussi, pour une deuxième année consécutive, Promutuel Assurance Centre-Sud a été honorée de recevoir le Prix Choix du Consommateur 2021 dans la catégorie Assurances – habitation et automobile – Sherbrooke. Cette distinction démontre une fois de plus la mobilisation, le dévouement et l'engagement indéniable de votre Société mutuelle et de son équipe à l'égard de ses membres-assurés et de sa communauté.

En 2021, nous avons aussi participé avec un immense plaisir à quelques événements, dont la Fête du Lac des Nations Promutuel Assurance, le Lac en Fête Mégantic/Traversée internationale du lac Mégantic, le Canada Man/Woman Xtreme Triathlon à Lac-Mégantic, le Coquetel de la rentrée Promutuel Assurance, Centre-Sud et le Coquetel des Bâtisseurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond; le Gala Reconnaissance Estrie de la Chambre de commerce et d'industrie de Sherbrooke; la Classique de golf Promutuel Assurance Centre-Sud de la Jeune chambre de Drummond, le concours Lance la relance de la Radio coopérative de Coaticook, La Tablee du Village, l'Expo-Champs, et le Relais pour la vie le Cœur des Cantons;

Nous avons également encouragé l'inauguration du Laboratoire informatique Promutuel Assurance dans le cadre de notre partenariat avec la Fondation du Cégep de Drummondville pour le programme Techniques de services financiers et d'assurances, l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke et son Programme d'Intervention dans la Communauté (PIC), le Fonds Mentorat Desjardins de la Société de développement économique de Drummondville, la COOP d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) Escouade-Ados du Carrefour jeunesse-emploi Drummond, la Coopérative de solidarité du Club de golf de Lac-Mégantic; la Fondation du Centre Normand-Léveillé, la Fondation du CHUS, la Fondation Sainte-Croix/Heriot, et plusieurs autres.

Par ailleurs, nous voulons aussi remercier notre réseau de courtiers qui nous témoigne continuellement de sa confiance en offrant nos produits d'assurance à sa clientèle.

Enfin, parce que l'année 2021 a été exceptionnelle à plusieurs égards, la présidente a informé nos membres-assurés qu'ils recevront prochainement une ristourne de 8 % totalisant 5,2 millions \$. Cette ristourne est calculée en fonction de la prime souscrite au 31 décembre 2021, que ce soit en assurance auto, habitation, agricole ou des entreprises.

Par la suite, une vidéo de présentation des valeurs coopératives est présentée.

Nos résultats positifs témoignent de nos efforts continus pour assurer un excellent service à nos membres-assurés et le succès de votre Société mutuelle. De plus, notre équipe a déployé des efforts exceptionnels tout au long de l'année pour maintenir la compétitivité. Se démarquer dans un marché concurrentiel demeure une priorité et un défi de tous les instants. Faire face aux menaces climatiques, au contexte économique et aux enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre l'est tout autant. C'est avec diligence et fierté que nous utiliserons ces profits pour réaliser des projets prometteurs, contribuer à notre essor et offrir ainsi une expérience membre unique et personnalisée.

Une vidéo de présentation du bilan de l'année 2021 est présentée.

Par la suite, Mme Vincent-Douville se joint aux membres du conseil d'administration et à toute l'équipe de Promutuel Centre-Sud pour transmettre ses sincères félicitations à notre directrice générale, madame Romanesky, qui fut nommée dans la catégorie « Gestionnaire féminine de l'année » lors du Gala E37 de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond. En 1985, madame Romanesky fut la première femme à diriger une Société mutuelle dans le Groupe Promutuel. Également, en 1998, elle fut la première femme à siéger au conseil d'administration du Groupe Promutuel ainsi que sur le comité exécutif du Groupe. Très impliquée et reconnue dans la communauté, elle tisse des liens forts avec les acteurs du développement économique et social. Elle a, avec toute son équipe, ancré Promutuel Assurance Centre-Sud dans le paysage régional et fait valoir l'organisation pour son expertise inégalée dans son domaine.

Enfin, Mme Vincent-Douville félicite madame Romanesky pour cette belle reconnaissance.

Puis la présidente demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires sur les faits saillants de l'année 2021 et au sujet de la ristourne. Aucune question n'est soulevée.

6) RAPPORT DE LA DIRECTION

Mme Vincent-Douville fait part de la disponibilité du rapport de la direction dans la section Téléchargements dans le bas de l'écran ainsi que sur le site Web. Lecture ne sera donc pas faite.

Mme Vincent-Douville demande si les membres ont des questions ou commentaires et fait la lecture des commentaires reçus :

« *Félicitations Promutuel Assurance* »

« Félicitations Guylaine pour votre bon travail »

Puisqu'aucune question n'a été posée, la présidente demande à madame Stéphanie Chabot, directrice Finance et Administration, de présenter le rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 et les excellents résultats obtenus.

7) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les états financiers de la société ont été présentés et adoptés par le conseil d'administration le 21 février 2022 à la suite de la recommandation du comité d'audit.

Madame Chabot fait rapport des faits financiers saillants de Promutuel Centre-Sud et présente les états financiers au 31 décembre 2021.

En conclusion à la présentation faite par madame Chabot, la présidente invite les membres à poser des questions ou transmettre leurs commentaires sur l'exercice financier terminé au 31 décembre 2021.

Aucune question ou commentaire.

8) DIMINUTION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1 (2019) – RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE

Mme Vincent-Douville invite madame Romanesky à présenter les modifications apportées au règlement intérieur spécifique de la Société et confirme que le conseil d'administration a adopté une résolution recommandant à l'assemblée d'adopter la résolution autorisant la modification du règlement intérieur spécifique afin de diminuer le nombre d'administrateurs.

Mme Romanesky explique qu'un Règlement intérieur spécifique a été adopté le 13 juin 2019. Le conseil d'administration a décidé de l'amender dans son **article 5 – Nombre et Sièges** qui va être supprimé et remplacé par l'article 5 ci-dessous et fait la lecture dudit règlement :

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1 (2019) – RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE

IL EST DÉCRÉTÉ À TITRE DE RÈGLEMENT 2022-1 DES RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ, CE QUI SUIT :

1. Le Règlement N°1 (2019) – Règlement intérieur spécifique (le « Règlement ») de la Société entré en vigueur le 13 juin 2019 est modifié comme suit :

1.1. L'article 5 du Règlement intitulé « NOMBRE ET SIÈGES », est supprimé et remplacé par le suivant :

« ARTICLE 5. NOMBRE ET SIÈGES

Malgré le Règlement, les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf (9) administrateurs, membre de la Société.

Les sièges des administrateurs sont numérotés d'un (1) à neuf (9) et répartis de la manière ci-après indiquée, de sorte que (i) seules les personnes physiques membres de la Société qui résident dans le secteur désigné pour chacun des sièges sont éligibles aux sièges visés; et (ii) seules les personnes physiques qui représentent une personne morale ou une société qui est membre de la Société ayant son siège dans le secteur désigné pour chacun des sièges sont éligibles aux sièges visés.

Définition des secteurs :

Secteur 1 : Sièges 1, 2 et 3

Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue, Sainte-Brigitte-des-Saults, Melbourne, Kingsbury, Cleveland, Richmond, Kingsey Falls, Saint-Félix-de-Kingsey, Ulverton, Durham-Sud, Saint-Lucien, L'Avenir, Drummondville – secteurs Saint-Nicéphore, Saint-Charles-de-Drummond et Drummondville, Lefebvre, Wickham, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène.

Secteur 2 : Sièges 4, 5 et 6

East Hereford, Saint-Venant-de-Paquette, Chartierville, Saint-Malo, Saint-Isidore-de-Clifton, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Martinville, Compton, Waterville, La Patrie, Sherbrooke – secteurs Ascot, Lennoxville, Fleurimont, Sherbrooke, Rock Forest, Deauville et Saint-Élie-d'Orford, Ascot Corner, Orford, Saint-Herménégilde, Dixville, Coaticook, Barnston-Ouest, Stanstead, Stanstead-Est, Ogden, Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Magog, Potton, Sutton, Abercorn, Saint-Benoît-du-Lac, Bolton-Est, Eastman - secteur Eastman, Austin.

Secteur 3 : Sièges 7, 8 et 9

Saint-Augustin-de-Woburn, Notre-Dame-des-Bois, Frontenac, Lac-Mégantic, Piopolis, Val-Racine, Marston, Audet, Sainte-Cécile-de-Whitton, Nantes, Milan, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Ludger, Lac-Drolet, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Sébastien, Saint-Romain, Stornoway, Courcelles, Lambton, Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe, Hampden, Bury, Westbury, East Angus, Lingwick, Scotstown, Dudswell, Weedon, Sainte-Praxède, Cookshire-Eaton.

Si durant le cours de son mandat, un administrateur ne réside plus dans le secteur réservé au siège qu'il occupe ou la personne morale ou société n'a plus son siège dans le secteur réservé au siège occupé par son représentant, cet administrateur continue néanmoins à occuper valablement ce siège. Cependant, il n'est pas éligible à réoccuper ce siège, si au moment de sa réélection, il ne réside plus dans ledit secteur ou si la personne morale ou société n'a plus son siège dans ledit secteur.

(Loi art. 92, 267)

2. À compter de l'entrée en vigueur du présent Règlement 2022-1, les sièges numéros sept (7), neuf (9) et onze (11) sont abolis.
3. À compter de l'entrée en vigueur du présent Règlement 2022-1, les sièges numéros trois (3), quatre (4), cinq (5), six (6), huit (8), dix (10) et douze (12) deviennent respectivement les sièges numéros quatre (4), cinq (5), sept (7), huit (8), trois (3), six (6) et neuf (9), occupés par les mêmes administrateurs sans modification à la durée de leurs mandats.
4. Il est confirmé, lors de l'entrée en vigueur du présent Règlement 2022-1, que les sièges, les secteurs, la fin de mandat pour chacun d'eux et le nom des administrateurs sont :

Siège	Secteur	Année de fin de mandat	Administrateur
1	Secteur 1	2024	Fernand Timmons
2	Secteur 1	2024	Vacant
3	Secteur 1	2024	Raymond Breton
4	Secteur 2	2022	Annie Lévesque
5	Secteur 2	2022	Serge Robert
6	Secteur 2	2022	Kristalna Vincent-Douville
7	Secteur 3	2023	Heidi Paquette
8	Secteur 3	2023	Daniel Poirier
9	Secteur 3	2023	Martine Brouard

5. *Le présent Règlement 2022-1 entre en vigueur dès son adoption par le vote d'au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimées par les membres habiles à voter de la Société réunis en assemblée.*
6. *Le président et le secrétaire de la Société sont autorisés et instruction leur est donnée de signer et déposer tout avis ou document requis et de poser tout geste et faire toute chose nécessaire ou simplement utile, à leur entière discrétion, afin de donner effet au présent Règlement 2022-1.*

RÈGLEMENT 2022-1 DES RÈGLEMENTS DE PROMUTUEL CENTRE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DÛMENT ADOPTÉ LE 23 MARS 2022 PAR L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES.

Kristalna Vincent-Douville, présidente

Guylaine Romanesky, secrétaire

Une question est posée : « *Pourquoi diminuer le nombre d'administrateurs?* »

Mme Romanesky explique qu'il s'agit d'un engagement pris lors de la fusion en 2016 et qui devait se concrétiser dans un délai de 5 ans.

Puis Mme Romanesky fait lecture du projet de résolution spéciale à adopter.

PROJET DE RÉSOLUTION SPÉCIALE À ÊTRE ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DE PROMUTUEL CENTRE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE (LA « SOCIÉTÉ »

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1 (2019) – RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE

ATTENDU QUE la Société est régie par la *Loi sur les assureurs* (RLRQ, c. A-32.1), (la « Loi »);

ATTENDU QUE l'article 92 de la Loi édicte que la Société doit être administrée par un conseil d'administration formé d'au moins sept (7) administrateurs;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 du Règlement N°1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, la Société peut prévoir un nombre plus élevé d'administrateurs et prévoir des secteurs;

ATTENDU QUE la Société a adopté le Règlement N°1 (2019) – Règlement intérieur spécifique de la Société qui prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de douze (12) administrateurs et qu'il prévoit trois (3) secteurs;

ATTENDU QUE la Société désire diminuer son nombre d'administrateurs à neuf (9);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement intérieur spécifique de la Société afin de constater ces changements;

ATTENDU QUE l'article 439 de la Loi édicte qu'une société mutuelle peut, par résolution spéciale, adopter un règlement intérieur s'appliquant à ses propres affaires et qui diverge du règlement intérieur commun dans la mesure que celui-ci permet;

ATTENDU QUE le Règlement 2022-1 – Modifiant le Règlement N°1 (2019) – Règlement intérieur spécifique a été présenté et adopté par le conseil d'administration de la Société le 21 février 2022 et qu'il en recommande l'adoption à l'assemblée des membres;

ATTENDU QU'UN avis de convocation a été dûment publié sur le site internet de la Société le 23 février 2022 convoquant la présente assemblée annuelle;

ATTENDU QUE des copies du projet de Règlement et de la résolution spéciale ont été mis à la disposition des membres pour consultation tel qu'indiqué à l'avis de convocation;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement 2022-1 – Modifiant le Règlement N°1 (2019) – Règlement intérieur spécifique, lequel entrera en vigueur au moment de son adoption;

D'AUTORISER le président et le secrétaire de la Société à signer le Règlement pour et au nom de la Société;

DE DONNER instructions au secrétaire de la Société de déposer aux registres de la Société un exemplaire du Règlement adopté ce jour et d'en transmettre une copie à la Fédération.

À ADOPTER

La secrétaire appelle une proposition pour adopter la résolution approuvant les modifications apportées au règlement intérieur spécifique tel que soumise.

Sur proposition de monsieur André Poulin et appuyée par madame France Valence, il est résolu d'adopter la résolution spéciale approuvant les modifications apportées au règlement intérieur spécifique.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

9) PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente demande aux membres s'ils ont des questions sur l'un des sujets abordés.

Une question est posée par un membre-assuré : *Va-t-il y avoir du changement dans le programme Appi?*

Mme Romanesky confirme le changement de fournisseur avec le programme Appi. Les changements devraient être apportés prochainement.

10) ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Madame Kristalna Vincent-Douville invite la secrétaire à faire rapport sur les candidatures.

La secrétaire indique à l'assemblée que tel que stipulé dans notre règlement intérieur spécifique, les sièges numéros 4-5-6 occupés respectivement par Annie Lévesque, Serge Robert et Kristalna Vincent-Douville sont sortants de charge cette année.

Comme le prévoit le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles et tel qu'il était indiqué dans l'avis de convocation, nous devons recevoir les bulletins de mise en candidature au siège de la Société avant 16 h le 14 mars 2022.

Les candidatures valides reçues pour chacun des sièges en élection sont les suivantes :

Siège 4 : Annie Lévesque

Siège 5 : Serge Robert

Siège 6 : Kristalna Vincent Douville

Puisqu'une seule candidature valide a été reçue aux sièges 4, 5, et 6, la secrétaire déclare élus par acclamation :

Au siège No 4 : Annie Lévesque

Au siège No 5 : Serge Robert

Au siège No 6 : Kristalna Vincent Douville

Chacun pour un mandat d'une durée de trois ans.

Le secrétaire félicite mesdames Annie Lévesque, Kristalna Vincent Douville et monsieur Serge Robert.

11.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et le quorum ayant été maintenu tout au long de l'assemblée, la présidente déclare que la présente assemblée est levée à 19h20.

Figurent en annexe :

1. Avis de convocation à l'assemblée annuelle du 23 mars 2022.
2. Ordre du jour de l'assemblée annuelle du 23 mars 2022.
3. Règlement 2022-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1 (2019) – RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE

Guylaine Romanesky, Secrétaire

Kristalna Vincent-Douville, Présidente

ANNEXE 1
AVIS DE CONVOCATION
Assemblée annuelle

Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

Mercredi 23 mars 2022 à 18 h
En mode virtuel uniquement

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en communiquant avec la Société au **1 877 799-8844 au poste 3250** ou par courriel à lucie.gaillard@promutuel.ca au plus tard le **18 mars 2022**.

Il est à noter qu'une adresse courriel est nécessaire pour accéder à la plateforme virtuelle.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Outre les sujets usuels, l'assemblée annuelle aura pour objet de soumettre aux membres pour adoption le **Règlement 2022-1 – Modifiant le Règlement N° 1 (2019) – Règlement intérieur spécifique** afin de réduire le nombre d'administrateurs à neuf (9). Consultez la résolution spéciale et le règlement proposé.

ÉLECTIONS

Sous réserve de l'adoption du Règlement 2022-1, **trois (3) sièges** seront à pourvoir au conseil d'administration de la Société.

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le **14 mars 2022 à 16 h**, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi est fait à l'adresse lucie.gaillard@promutuel.ca où il peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant électroniquement auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le **22 mars 2022 à 12 h**, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible auprès du secrétaire. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Il y aura tirage de prix de présence en mode virtuel.

GUYLAINE ROMANESKY
Secrétaire du conseil d'administration

Diffusé le 23 février 2022

ANNEXE 2

ASSEMBLÉE ANNUELLE

PROMUTUEL CENTRE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

Mercredi 23 mars 2022 à 18 H

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée annuelle, vérification des présences et quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du secrétaire portant sur l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 20 mai 2021
5. Rapport du conseil d'administration
6. Rapport de la direction
7. Présentation du rapport annuel et des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021
8. Diminution du nombre d'administrateurs
8.1 Adoption du Règlement 2022-1 modifiant le Règlement N°1 (2019) – Règlement intérieur spécifique
9. Période de questions
10. Élection des administrateurs
11. Levée de l'assemblée annuelle

ANNEXE 3

PROMUTUEL CENTRE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE (la « Société »)

RÈGLEMENT 2022-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1 (2019) – RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE

IL EST DÉCRÉTÉ À TITRE DE RÈGLEMENT 2022-1 DES RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ, CE QUI SUIT :

1. Le Règlement N°1 (2019) – Règlement intérieur spécifique (le « Règlement ») de la Société entré en vigueur le 13 juin 2019 est modifié comme suit :

- 1.1. L'article 5 du Règlement intitulé « **NOMBRE ET SIÈGES** », est supprimé et remplacé par le suivant :

« ARTICLE 5. NOMBRE ET SIÈGES »

Malgré le Règlement, les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf (9) administrateurs, membre de la Société.

Les sièges des administrateurs sont numérotés d'un (1) à neuf (9) et répartis de la manière ci-après indiquée, de sorte que (i) seules les personnes physiques membres de la Société qui résident dans le secteur désigné pour chacun des sièges sont éligibles aux sièges visés; et (ii) seules les personnes physiques qui représentent une personne morale ou une société qui est membre de la Société ayant son siège dans le secteur désigné pour chacun des sièges sont éligibles aux sièges visés.

Définition des secteurs :

Secteur 1 : Sièges 1, 2 et 3

Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue, Sainte-Brigitte-des-Saults, Melbourne, Kingsbury, Cleveland, Richmond, Kingsey Falls, Saint-Félix-de-Kingsey, Ulverton, Durham-Sud, Saint-Lucien, L'Avenir, Drummondville – secteurs Saint-Nicéphore, Saint-Charles-de-Drummond et Drummondville, Lefebvre, Wickham, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène.

Secteur 2 : Sièges 4, 5 et 6

East Hereford, Saint-Venant-de-Paquette, Chartierville, Saint-Malo, Saint-Isidore-de-Clifton, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Martinville, Compton, Waterville, La Patrie, Sherbrooke – secteurs Ascot, Lennoxville, Fleurimont, Sherbrooke, Rock Forest, Deauville et Saint-Élie-d'Orford, Ascot Corner, Orford, Saint-Herménégilde, Dixville, Coaticook, Barnston-Ouest, Stanstead, Stanstead-Est, Ogden, Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Magog, Pottton, Sutton, Abercorn, Saint-Benoît-du-Lac, Bolton-Est, Eastman - secteur Eastman, Austin.

Secteur 3 : Sièges 7, 8 et 9

Saint-Augustin-de-Woburn, Notre-Dame-des-Bois, Frontenac, Lac-Mégantic, Piopolis, Val-Racine, Marston, Audet, Sainte-Cécile-de-Whitton, Nantes, Milan, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Ludger, Lac-Drolet, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Sébastien, Saint-Romain, Stornoway, Courcelles, Lambton, Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe, Hampden, Bury, Westbury, East Angus, Lingwick, Scotstown, Dudswell, Weedon, Sainte-Praxède, Cookshire-Eaton.

Si durant le cours de son mandat, un administrateur ne réside plus dans le secteur réservé au siège qu'il occupe ou la personne morale ou société n'a plus son siège dans le secteur réservé au siège occupé par son représentant, cet administrateur continue néanmoins à occuper valablement ce siège. Cependant, il n'est pas éligible à réoccuper ce siège, si au moment de sa réélection, il ne réside plus dans ledit secteur ou si la personne morale ou société n'a plus son siège dans ledit secteur.
(Loi art. 92, 267)

2. À compter de l'entrée en vigueur du présent Règlement 2022-1, les sièges numéros sept (7), neuf (9) et onze (11) sont abolis.
3. À compter de l'entrée en vigueur du présent Règlement 2022-1, les sièges numéros trois (3), quatre (4), cinq (5), six (6), huit (8), dix (10) et douze (12) deviennent respectivement les sièges numéros quatre (4), cinq (5), sept (7), huit (8), trois (3), six (6) et neuf (9), occupés par les mêmes administrateurs sans modification à la durée de leurs mandats.
4. Il est confirmé, lors de l'entrée en vigueur du présent Règlement 2022-1, que les sièges, les secteurs, la fin de mandat pour chacun d'eux et le nom des administrateurs sont :

5.

Siège	Secteur	Année de fin de mandat	Administrateur
1	Secteur 1	2024	Fernand Timmons
2	Secteur 1	2024	Vacant
3	Secteur 1	2024	Raymond Breton
4	Secteur 2	2022	Annie Lévesque
5	Secteur 2	2022	Serge Robert
6	Secteur 2	2022	Kristalna Vincent-Douville
7	Secteur 3	2023	Heidi Paquette
8	Secteur 3	2023	Daniel Poirier
9	Secteur 3	2023	Martine Brouard

6. Le présent Règlement 2022-1 entre en vigueur dès son adoption par le vote d'au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimées par les membres habiles à voter de la Société réunis en assemblée.
7. Le président et le secrétaire de la Société sont autorisés et instruction leur est donnée de signer et déposer tout avis ou document requis et de poser tout geste et faire toute chose nécessaire ou simplement utile, à leur entière discrétion, afin de donner effet au présent Règlement 2022-1.

RÈGLEMENT 2022-1 DES RÈGLEMENTS DE PROMUTUEL CENTRE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DÛMENT ADOPTÉ LE 23 MARS 2022 PAR L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES.

Kristalna Vincent-Douville, présidente

Guylaine Romanesky, secrétaire